

**MAIRIE DE CHAMPIS**  
**Conseil Municipal du 02 décembre 2024**  
**Procès-verbal**

~~

**Séance ordinaire**

~~

Nombre de conseillers en exercice	14
Nombre de présents	10
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	11

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 décembre 2024, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 22 novembre 2024, s'est réuni au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Denis DUPIN, Maire en exercice.

Présents : Mesdames LE MOULT, SOBOYNSKI, MIGNOT  
Messieurs DUPIN, BASSET, ARGHITTU, LADREYT, ABANOZIAN, DROGUET et GAILLARD

Excusés : Mesdames MAYER et DREVET  
Messieurs FRAISSE et DAMIENS

Monsieur FRAISSE a donné procuration à Madame LE MOULT

**1 : DESIGNATION DE SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Nathalie LE MOULT est désignée secrétaire de séance.

**2 : APPROBATION PV DE LA DERNIERE SEANCE**

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

L'équipe municipale tient à féliciter Clément, conseiller municipal et Maëva DAMIENS qui sont devenus les heureux parents d'une jolie Raphaëlle, bienvenue à cette nouvelle Champinoise.

**3 : Délibération N° 34/2024 rapport triennal de consommation foncière**

Rapporteur : Fabrice Basset

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi Climat et résilience,

Vu le décret n°2023-1096 du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2231-1 et R2231-1,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29 mars 2013 et ses modifications successives,

Vu la délibération du 27 juin 2019 du Conseil Communautaire de Rhône-Crussol prescrivant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Plan Local de l'Habitat,

Considérant l'objectif national d'atteindre le « *zéro artificialisation nette des sols* » en 2050 avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans les 10 prochaines années 2021-2031 par rapport à la décennie précédente 2011-2021 (article 191 de la loi Climat et résilience),

Considérant que l'artificialisation nette des sols est définie comme « *le solde de l'artificialisation et de la renaturation des sols constatées sur un périmètre et sur une période donnée* » et que la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers est définie comme la « *création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné* »,

Considérant l'obligation pour les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) opposable de présenter à l'assemblée délibérante, au moins une fois tous les 3 ans, un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur son territoire au cours des années civiles précédentes,

Considérant que le rapport relatif à l'artificialisation des sols porte sur les indicateurs et données suivants :

1° La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, exprimée en nombre d'hectares, le cas échéant en la différenciant entre ces types d'espaces, et en pourcentage au regard de la superficie du territoire couvert. Sur le même territoire, le rapport peut préciser également la transformation effective d'espaces urbanisés ou construits en espaces naturels, agricoles et forestiers du fait d'une renaturation ;

2° Le solde entre les surfaces artificialisées et les surfaces désartificialisées, telles que définies dans la nomenclature annexée à l'article R. 101-1 du code de l'urbanisme ;

3° Les surfaces dont les sols ont été rendus imperméables, au sens des 1° et 2° de la nomenclature annexée à l'article R. 101-1 du code de l'urbanisme ;

4° L'évaluation du respect des objectifs de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et de lutte contre l'artificialisation des sols fixés dans les documents de planification et d'urbanisme. Les documents de planification sont ceux énumérés au III de l'article R. 101-1 du code de l'urbanisme.

Le rapport peut comporter d'autres indicateurs et données. Il explique les raisons des évolutions observées sur tout ou partie du territoire qu'il couvre, notamment l'impact des décisions prises en matière d'aménagement et d'urbanisme ou des actions de renaturation réalisées.

Considérant qu'avant 2031, il n'est pas obligatoire de renseigner les indicateurs et données 2°, 3° et 4° tant que les documents d'urbanisme n'ont pas intégré l'objectif de lutte contre l'artificialisation des sols,

Considérant que le rapport donne lieu à un débat au sein de l'assemblée délibérante et que ce débat est suivi d'un vote,

L'exposé du Premier Adjoint entendu, le débat est ouvert. À la suite de ce débat, le conseil municipal décide :

- D'acter le débat portant sur le rapport local de suivi de l'artificialisation des sols de la commune de Champis présenté ce jour,
- D'approuver le rapport local de suivi de l'artificialisation des sols de la commune,
- D'indiquer que conformément à l'article L2231-1 du code général des collectivités territoriales dans un délai de 15 jours à compter de leur publication, le rapport et la présente délibération du conseil municipal seront transmis aux représentants de l'Etat dans la région et dans le département, au président du conseil régional ainsi qu'au SCoT du Grand Rovaltain et à la Communauté de Communes Rhône-Crussol

POUR : 11 dont 1 procuration

CONTRE : 0

ASBTENTION : 0

#### **4 : Délibération N° 35/2024 classement de la voirie communale**

Rapporteur : Alain Ladreyt

Suite à la création des 2 lotissements communaux, il convient d'actualiser le classement des voies dans le domaine public communal.

La nouvelle désignation des voies communales est la suivante :

VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE

**CHEMIN**

VC 1	Chemin de Margier – les Combeaux	VC 34	Chemin du Haut du Moulin
VC 2	Chemin du Bourg	VC 35	Chemin du Moulin
VC 3	Chemin de la Bâtie	VC 36	Chemin de Gravit
VC 4	Route des Crêtes	VC 37	Chemin de Vinard
VC 5	Chemin de Morge	VC 38	Chemin de la Peyratière
VC 6	Chemin du Pin de Barjac	VC 39	Chemin de la Maisonneuve
VC 7	Chemin de la Trémoulat	VC 40	Chemin de la Riaille
VC 8	Chemin de Rivat	VC 41	Chemin du Cros de Réaux
VC 9	Chemin d'Antoulin	VC 42	Chemin de Chapoulier
VC 10	Chemin de Roubiac	VC 43	Chemin de Grailler
VC 11	Chemin des Pelleries	VC 44	Chemin de la Pierre Branlante
VC 12	Chemin du Sourbier	VC 45	Chemin de Girardin
VC 13	Chemin des Razes	VC 46	Chemin de la Grange du Seigneur
VC 14	Chemin de Plaisance	VC 47	Chemin d'Orcival
VC 15	Chemin du Petit Roubiac	VC 48	Chemin de la Faurie – Mercier
VC 16	Chemin de Genestel	VC 49	Chemin de la Plaine
VC 17	Chemin de la Garina	VC 50	Chemin des Combettes
VC 18	Chemin de la Peyrouse	VC 51	Chemin de la Molière
VC 19	Chemin de Joli Cœur	VC 52	Chemin du Duzon
VC 20	Chemin de Bel Air	VC 53	Voie communale du Bosc
VC 21	Chemin de la Michelas	VC 54	Chemin de la Croix
VC 22	Chemin de la Grange	VC 55	Chemin de la Station d'Épuration
VC 23	Chemin de Téolier	VC 56	Chemin de la Pinède
VC 24	Chemin de la Blachette – Caucade	VC 57	Chemin de Laurent
VC 25	Chemin du Chapelas	VC 58	Chemin de Deyras
VC 26	Chemin de l'Ozon	VC 59	Chemin de la Blache
VC 27	Chemin du Mazel – Rodet	VC 60	Chemin des Barraques
VC 28	Chemin de Trevaler	VC 61	Chemin du Serre de Leyrisse
VC 29	Chemin de Leyrisse	VC 62	Chemin du Serre du Sabot
VC 30	Chemin de Rosières		
VC 31	Chemin du Bâtiment	VC 63	Chemin de la Croix
VC 32	Chemin de la Blachonne		
VC 33	Chemin du Castellet		

<b>TOTAL DES VC :</b>	<b>36 816 mètres</b>
-----------------------	----------------------

## VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE

**RUE IMPASSE ALLEE**

N°1	Chemin de la Fontaine	N° 8	Impasse des Jardins
N° 2	Rue du Temple	N° 9	rue du Four
N° 3	Rue du Château	N° 10	rue du Vieux Champis
N° 4	rue de la Calade	N° 11	rue des Sources
N° 5	rue de la Ceinture	N° 12	allée des Coquelicots
N° 6	rue de l'Eglise		
N° 7	rue des Champs		

<b>TOTAL DES RUES:</b>	<b>1 172 mètres</b>
------------------------	---------------------

VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE **PLACE**

N° 1	Place de la Fontaine
N° 2	Place du Théâtre
N° 3	Place de la Faurie
N° 4	Place de la Mairie
N° 5	Place des Sources
N° 6	Place du Cimetière
N° 7	Place des Coquelicots

N° 8 Place du Souledomati

<b>TOTAL DES PLACES : surface</b>	<b>4 048,50 m<sup>2</sup></b>
-----------------------------------	-------------------------------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve l'actualisation du classement des voies dans le domaine public communal
- porte la longueur de la voirie communale à 37 988 mètres, répartie comme suit:
  - la longueur de 36 816 mètres de voies communales (VC),
  - la longueur de 1 172 mètres de rues communales (RC),
- porte la surface totale des places publiques à 4 048.50 m<sup>2</sup>,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR : 11 dont 1 procuration

CONTRE : 0

ASBTENTION : 0

<b>5 : Délibération N° 36/2024 : décisions modificatives.</b>
---

Rapporteur Angélique Sobozynski

Les chapitres 011 (charges générales) et 012 (charges de personnel) étant en dépassement budgétaire il convient d'augmenter les crédits de ces 2 chapitres.

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
<b>Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM</b>	<b>100 000.00 €</b>	<b>-15 000.00 €</b>	<b>15 000.00 €</b>	<b>100 000.00 €</b>
<b>011 Charges à caractère général</b>	<b>100 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>110 000.00 €</b>
622/011	25 000.00 €	0.00 €	10 000.00 €	35 000.00 €
<b>012 Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>106 700.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>111 700.00 €</b>
6218/012	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €
<b>65 Autres charges de gestion courante</b>	<b>162 920.00 €</b>	<b>-15 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>147 920.00 €</b>
6558/65	97 920.00 €	-15 000.00 €	0.00 €	82 920.00 €

POUR : 11 dont 1 procuration

CONTRE : 0

ASBTENTION : 0

## 6 : Bâtiments / travaux :

Rapporteur : Guy GAILLARD

- ❖ Aménagement cave pour stockage mobilier de l'accueil de jour : il est rappelé qu'un accueil de jour itinérant pour soulager les aidants se tient tous les jeudis salle Toinou pour des personnes âgées de plus de 60 ans.  
Plus de renseignements au 06 08 91 59 84  
Afin de stocker le mobilier de cet accueil itinérant, il convient de créer une pièce accessible depuis la salle, anciennement une cave. Ces travaux seront réalisés prochainement par les employés communaux.
- ❖ Aire de jeux de Garnier : réalisation en cours par les employés communaux d'un muret en pierre et portillons



- ❖ Temple : Village d'Avenir bilan de la rencontre du 28 novembre

Rapporteurs : Fabrice Basset et Denis Dupin

Annoncé par la Première Ministre le 15 juin 2023 dans le cadre du plan France Ruralités, le dispositif Villages d'avenir vise à accompagner des communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement par l'appui en ingénierie de leur projet. Cette première vague a permis de sélectionner 20 communes pour le département de l'Ardèche, qui bénéficient d'un accompagnement au déploiement de leurs projets grâce à l'appui d'un chef de projet Villages d'avenir.

Champis, candidate avec son projet de réhabilitation du temple en salle multi usages, a été retenue avec Boffres et Alboussière, pour un projet mettant l'accent sur l'accueil touristique et culturel.

Le 28 novembre en mairie d'Alboussière, élus et agents intercommunaux, acteurs socio-professionnels, professionnels du tourisme et de l'agriculture des 3 communes lauréates "Villages d'Avenir" (Alboussière, Boffres et Champis) se sont retrouvés pour des ateliers de concertation, animés par le cabinet d'études In Extenso et le chef de projet. Ce sont la stratégie et les actions de développement économiques et touristiques qui ont émergé pour les 15 années à venir.



❖ Compte rendu de la visite des Elus du Département du 18 novembre :

Denis Dupin, maire, a sollicité Olivier Amrane, Président du Département ainsi que Jean-Paul Vallon, Laëtitia Bourjat, conseillers cantonaux pour faire le point sur les projets de Champis. Une rencontre a eu lieu le lundi 18 novembre pour visiter le chantier en cours du temple, parler du projet d'aménagement de la place de l'esplanade et voir les travaux du carrefour Souledomati qui débouche sur la route Départementale RD 219 financés à 50 % par le Conseil Départemental. Merci aux élus du Département pour cet échange constructif.



## 7 : Voirie :

Rapporteur : Alain Ladreyt

- ❖ Ecluse de Garnier : finitions paysagères en cours, apport de terre végétale fait par les employés communaux. Plantations à venir.



- ❖ Entrée cimetière :



Dans le cadre des travaux de goudronnage de la RD 219 : gestion des eaux pluviales.

- ❖ Carrefour Souledomati : les aménagements visant à sécuriser les axes en améliorant en particulier, la visibilité du carrefour Souledomati sont désormais terminés.



- ❖ Plantation d'arbres :

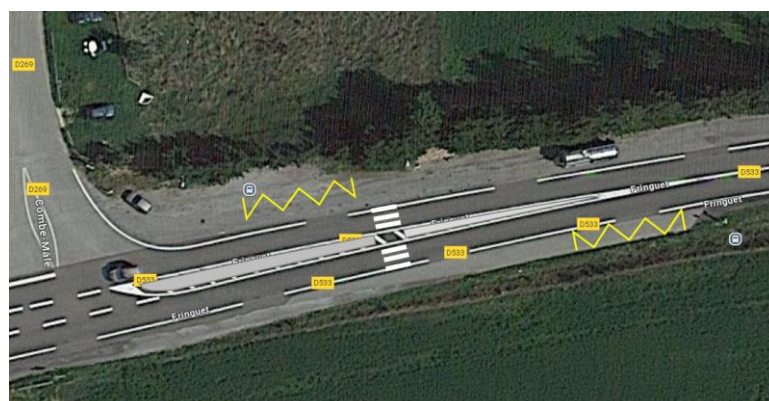
La CCRC a proposé un don aux 13 communes des végétaux suite à l'expropriation des pépinières Jacquet. Des arbres ont été récupérés et seront plantés, actuellement en jauge en attente de plantation définitive.

## 8 : Travaux divers

Rapporteur Fabrice BASSET

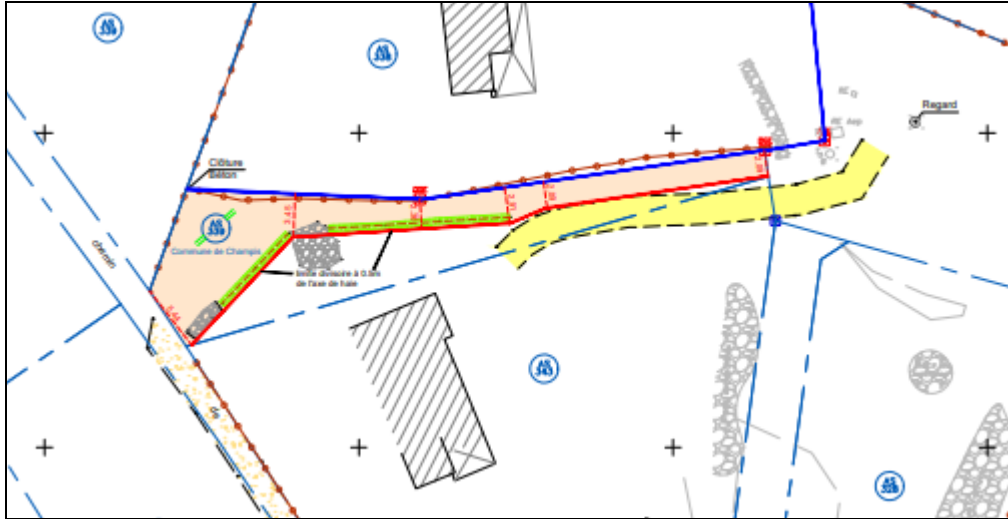
- ❖ Passage piéton le Fringuet – éclairage

Afin de sécuriser l'arrêt de bus du Fringuet, un éclairage va être installé ainsi qu'un passage piéton. Travaux programmés début 2025.



Les commandes de l'éclairage public de Garnier et La Bâtie vont être modifiées en manuelle afin de pouvoir contrôler l'éclairage lors des manifestations nocturnes.

❖ Découpage parcelle villa les Sources



Lors de la séance du conseil du 02 septembre 2024, les élus de Champis se proposent de vendre la villa des Sources, propriété de la commune de Champis, actuellement en location, fin du bail : 31 octobre 2025. Le locataire reste prioritaire à l'acquisition. Il convient donc de faire un découpage pour créer un chemin rural. Ce découpage a été confié à un géomètre.

❖ Biens sans maître

Les 3 délibérations (N° 21 / 22 et 23) ont été suivies d'effet, après affichages sur sites et en mairie pendant 2 mois. Expiration du délai de 2 mois les 3 actes d'incorporation de biens sans maître des parcelles AV 261 Grailler / AP 154 la Molière et AL 60 le Garay sous forme administrative ont été signés.

**9 : PLUIH**

Rapporteur Fabrice Basset

Le PLUIH (Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat) de Rhône Crussol est en cours d'élaboration. Les élus communautaires travaillent tous les vendredis sur le projet de règlement, partagé et discuté sur l'ensemble des communes sur plusieurs thématiques (périmètres des zones, des STECAL (Secteurs de Taille Et de Capacité d'Accueil Limités : définis dans les PLUI à l'intérieur des zones agricoles et naturelles permettant l'implantation de nouvelles constructions), changement de destination, les 3 OAP Orientations

d'Aménagement et de Programmation de Champis (Pierre Branlante, Garnier et les Sources ...).

Denis Dupin et Fabrice Basset participent à ces réunions de travail tous les vendredis afin de respecter un arrêt du PLUIH en juin 2025.

## 10 : Bilan tourisme 2024, projets 2025 / Bois du Serre

Rapporteur Nathalie Le Moul

Jolie saison estivale avec la Transhumance qui connaît un succès grandissant le 15 août et bilan très positif des Jeudis autour du Four.

Objectifs pour le développement du tourisme :

- Renforcer l'attractivité touristique et notamment l'agri tourisme
- Afficher les ambitions du territoire en matière culturelle et touristique, accentuer la signalétique. A noter que c'est l'une des pistes de travail initiées dans le cadre de « Villages d'Avenir ».

De nombreux hébergeurs sur Champis mais peu adhérents à Rhône Crussol Tourisme, un appel leur est lancé pour une adhésion.

Les agriculteurs, les hébergeurs, les associations peuvent adhérer.

Un calendrier partagé avec les événements 2025 est en cours d'élaboration.

## 11 : festivités fin d'année

### ❖ Repas des Aînés / colis :

Le traditionnel repas des aînés aura lieu le mercredi 15 janvier 2025 à Lou Viroulet. Comme les années précédentes, les conjoints non bénéficiaires pourront être associés moyennant une participation. Les invitations ont été envoyées. Réponses avant le 21 décembre en mairie

### ❖ Spectacle pour les enfants : il aura lieu le samedi 21 décembre 2024 à 15 heures suivi d'un goûter offert aux enfants de Champis

**Noël des enfants :**

*L'Odysée du Triolet*  
*Duo musical qui se penche avec humour et légèreté sur l'addiction aux écrans et la peur des bouleversements climatiques.*

**Samedi 21 Décembre à 15h en Mairie**  
 suivi d'un goûter à 16h à la salle Toinou.

**Champis**

Réservation en mairie avant le 16 décembre  
 04 75 58 31 37 - mairie@champis.fr  
 30 route de la Bâtie de Crussol  
 07440 CHAMPIS

Adultes nombre :  
 Enfants nombre :

❖ Assemblée générale d'APACH :

La nouvelle présidente de l'association est Marie-Béatrice Mignot. 2 manifestations à venir :

# INVITATION



*Nous vous invitons à venir  
ouvrir une fenêtre de l'Avent' !*

*Et passer un p'tit moment  
entre voisins  
en trinquant avec  
un verre de vin chaud*



*Vendredi 13 décembre  
de 18h30 à 19h30  
sur la terrasse  
de l'Ange Gourmand  
(merci de ne pas stationner  
sur le parking du restaurant)*

*Vendredi 20 décembre  
de 18h30 à 19h30  
Place de la balançoire  
à Antoulin*



Organisé par l'Association APACH

## 12 : questions diverses

❖ [Calendrier des conseils 2025 :](#)

Conseils municipaux LUNDI à 19 h 30	Réunions d'adjoints MARDI à 17 h 30
06 janvier 2025	Lundi 23 décembre 2023
03 février 2025	21 janvier 2025
03 mars 2025	18 février 2025
07 avril 2025	25 mars 2025
05 mai 2025	22 avril 2025
02 juin 2025	20 mai 2025
07 juillet 2025	24 juin 2025
4 août 2025 (sous réserve)	22 juillet 2025
01 septembre 2025	19 août 2025
06 octobre 2025	23 septembre 2025
03 novembre 2025	21 octobre 2025
01 décembre 2025	18 novembre 2025

#### ❖ Mutuelle Régionale :

De nombreuses personnes ne disposent d'aucune complémentaire santé en France. La Région Auvergne Rhône Alpes vient de lancer le dispositif « Ma Mutuelle Région Auvergne-Rhône-Alpes » aux habitants. La commune de Champis va conventionner prochainement avec la Région pour la mise en place de ce dispositif.

Une rencontre est prévue en mairie de Champis le 16 décembre 2024 avec le responsable du déploiement de l'offre afin de discuter des modalités et des bénéfices de cette mutuelle.

Prochaine séance du conseil municipal :

Le lundi 06 janvier 2025 à 19 h 30 salle du conseil à Champis

La séance est levée à 22h45

La Secrétaire de Séance  
Nathalie Le Moul

Le Maire  
Denis DUPIN

**Liste des délibérations :**

<b>Point N°</b>	<b>N° de la délibération</b>	<b>Libellé de la délibération</b>	
1		Désignation d'un secrétaire de séance	
2		Approbation PV de la dernière séance	<b>Unanimité</b>
3	<b>34-2024</b>	Rapport triennal de la consommation foncière	<b>Unanimité POUR : 11 dont 1 procuration</b>
4	<b>35-2024</b>	Classement de la voirie communale	<b>Unanimité POUR : 11 dont 1 procuration</b>
5	<b>36-2024</b>	Décisions modificatives budgétaires	<b>Unanimité POUR : 11 dont 1 procuration</b>